

RCS : NANTES
Code greffe : 4401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1988 B 00847
Numéro SIREN : 347 421 273
Nom ou dénomination : 2AS-CAROL

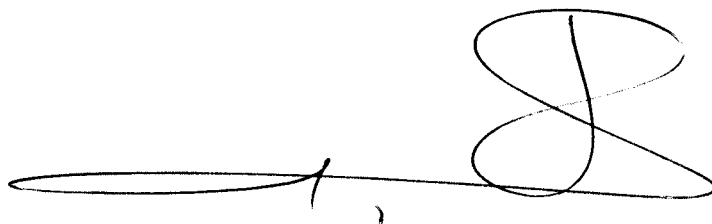
Ce dépôt a été enregistré le 27/02/2018 sous le numéro de dépôt 3048

Comptes annuels
Période du 01/10/2016 au 30/09/2017

Déposé au Greffe
le 19 FEV. 2018
sous le N° 3648
RCS N° 88B 547

SARL 2.A.S. CAROL
58 bld Gustave Roch
MIN
44200 NANTES

Certifié conforme à
l'original

A handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke followed by a large, stylized loop.

ATTESTATION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Dans le cadre de la mission de Présentation des comptes annuels de l'entreprise

SARL 2.A.S. CAROL
58 bld Gustave Roch
MIN
44200 NANTES

pour l'exercice du 01/10/2016 au 30/09/2017,

et conformément à nos accords , j'ai effectué les diligences prévues par les normes de Présentation définies par l'Ordre des Experts Comptables.

A la date de mes travaux qui ne constituent pas un audit, et à l'issue de ceux-ci, je n'ai pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels.

Les comptes annuels ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan,	1 699 903 Euros
- Chiffre d'affaires HT,	2 977 900 Euros
- Résultat net comptable,	244 075 Euros

Fait à ST HERBLAIN
Le 30/11/2017

DENAUD Laurent
Expert-comptable

Désignation de l'entreprise : SARL 2.A.S. CAROL		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* [1 2]	
Adresse de l'entreprise 58 bld Gustave Roch		44200 NANTES	
Durée de l'exercice précédent* [1 2]		Néant <input type="checkbox"/> *	
Numéro SIRET* [3 4 7 4 2 1 2 7 3 0 0 0 1 7]			
		Exercice N clos le, [3 0 0 9 2 0 1 7]	
		N-1 [3 0 0 9 2 0 1 6]	
		Brut	Amortissements, provisions
		1	2
		Net	Net
		3	4
Capital souscrit non appelé (I)	AA		
Frais d'établissement *	AB		
Frais de développement *	CX		
Concessions, brevets et droits similaires	AF	13 725	9 519
Fonds commercial (I)	AH	15 245	
Autres immobilisations incorporelles	AJ	150 000	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		
Terrains	AN		
Constructions	AP		
Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	54 502	20 729
Autres immobilisations corporelles	AT	69 559	52 199
Immobilisations en cours	AV		
Avances et acomptes	AX	8 000	
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		
Autres participations	CU		
Créances rattachées à des participations	BB		
Autres titres immobilisés	BD		
Prêts	BF		
Autres immobilisations financières*	BH	5 812	
TOTAL (II)	BJ	316 843	82 447
Matières premières, approvisionnements	BL		
En cours de production de biens	BN		
En cours de production de services	BP		
Produits intermédiaires et finis	BR		
Marchandises	BT	189 716	
Avances et acomptes versés sur commandes	BV		
Clients et comptes rattachés (3)*	BX	232 446	6 576
Autres créances (3)	BZ	35 240	
Capital souscrit et appelé, non versé	CB		
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		
Disponibilités	CF	1 008 238	
Charges constatées d'avance (3)*	CH	6 444	
TOTAL (III)	CJ	1 472 083	6 576
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW		
Primes de remboursement des obligations (V)	CM		
Ecarts de conversion actif* (VI)	CN		
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1 788 926	89 023
Renvois : (1) Dont droit au bail 15 245	(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	5 812	(3) Part à plus d'un an : CR
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :	Créances :

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRANTUS Informatique

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2022 En Euros.

Désignation de l'entreprise : SARL 2.A.S. CAROL

Néant *

		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	I	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :400.....000.....)	DA 400 000 400 000	
		Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
		Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
		Réserve légale (3)	DD 40 000 40 000	
		Réserves statutaires ou contractuelles	DE 635 974 427 961	
		Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
		Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	
		Report à nouveau	DH	
		RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI 244 075 208 014	
		Subventions d'investissement	DJ	
		Provisions réglementées *	DK	
		TOTAL (I)	DL 1 320 049 1 075 974	
	Autres fonds propres		Produit des émissions de titres participatifs	DM
		Avances conditionnées	DN	
		TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges		Provisions pour risques	DP	
		Provisions pour charges	DQ	
		TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)		Emprunts obligataires convertibles	DS	
		Autres emprunts obligataires	DT	
		Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU 76 849 87 636	
		Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV 65 968 76 995	
		Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
		Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX 166 978 148 176	
		Dettes fiscales et sociales	DY 69 683 71 867	
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
		Autres dettes	EA 376 1 282	
Compte régul.		Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC 379 853 385 956		
	Ecarts de conversion passif* (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE 1 699 903 1 461 931		
RENOIS	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B	
	(2)	Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C
			Ecart de réévaluation libre	1D
			Réserve de réévaluation (1976)	1E
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	1F	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG 351 988 340 341	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

		Désignation de l'entreprise :		SARL 2.A.S. CAROL		Néant <input type="checkbox"/> *			
		Exercice N						Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	2 975 921	FB		FC	2 975 921	2 902 283	
	Production vendue	{ biens* services*	FD		FE		FF		
			FG	1 979	FH		FI	1 979	4 505
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	2 977 900	FK		FL	2 977 900	2 906 788	
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	8 399	4 473	
	Autres produits (1) (11)					FQ	31	68	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	2 986 330	2 911 329
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	2 096 489	2 054 759	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	(4 340)	21 749	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	10 757	7 991	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	137 867	128 337	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	20 204	20 372	
	Salaires et traitements*					FY	249 635	251 956	
	Charges sociales (10)					FZ	85 015	86 723	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION:	Sur immobilisations	{ - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions				GA	23 035	20 435
							GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	5 866	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD			
	Autres charges (12)					GE	6 521	10	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	2 631 047	2 592 334	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	355 283	318 995	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	58	2 581	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
Total des produits financiers (V)						GP	58	2 581	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	829	2 656	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
Total des charges financières (VI)						GU	829	2 656	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(771)	(74)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	354 512	318 921	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SARL 2.A.S. CAROL

Néant *

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

		Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	7 866		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	31 667		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	39 532		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	62	119	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	21 497		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HIG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HHI	21 559		119
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	17 973		(119)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	(IX)	HJ	15 721	15 210	
Impôts sur les bénéfices *	(X)	HK	112 689	95 578	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	3 025 920	2 913 910	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	2 781 845	2 705 896	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	244 075	208 014	
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HIO			
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY			
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG			
	(3) Dont { - Crédit bail mobilier *	HP			
	{ - Crédit bail immobilier	HQ			
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ			
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK			
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	IIX			
	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC			
	(6ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD			
	(9) Dont transferts de charges	A1	8 399		4 473
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	41 176		39 532
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3				
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4				
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6	4 513			
obligatoires	A9	36 663			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)			Exercice N		
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
Cf état annexe		21 559	39 533		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
		Charges antérieures	Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
						Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste					
		TOTAL I				TOTAL II		TOTAL III					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				CZ		D8		D9				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				KD	176 473	KE		KF	2 497			
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI				
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants]	L9	KJ		KK		KL				
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants]	M1	KM		KN		KO				
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *				KP		KQ		KR				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				KS	18 777	KT		KU	35 900			
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *				KV	22 125	KW		KX	3 480		
		Matériel de transport *				KY	78 474	KZ		LA	906		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	21 007	LC		LD	938		
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ				
	Avances et acomptes				LK		LL		LM	8 000			
	TOTAL III				LN	140 383	LO		LP	49 224			
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T			
Autres participations				8U		8V		8W					
Autres titres immobilisés				IP		IR		IS					
Prêts et autres immobilisations financières				IT	5 812	IU		IV					
TOTAL IV				LQ	5 812	LR		LS					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	322 667	ØH		ØJ	51 721				
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
		par virement de poste à poste				par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		à la fin de l'exercice		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
		à poste 1				à poste 2		à la fin de l'exercice 3		à la fin de l'exercice 4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				IN		CO		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				IO		LV	(0)	LW	178 970	IX	178 970	
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre				IQ		MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui				IR		MD		ME		MF	
		Inst. gales, agencés et am. des constructions				IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT	175	MJ		MK	54 502	ML	54 502	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers				IU		MM		MN	25 605	MO	25 605
		Matériel de transport				IV	57 371	MP		MQ	22 009	MR	22 009
		Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW	(0)	MS		MT	21 945	MU	21 945
		Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA		NB		
Avances et acomptes				NC		ND		NE	8 000	NF	8 000		
TOTAL III				IY	57 546	NG		NH	132 061	NI	132 061		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU		M7		ØW		
	Autres participations				IØ		ØX		ØY		ØZ		
	Autres titres immobilisés				II		2B		2C		2D		
	Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E		2F	5 812	2G	5 812	
	TOTAL IV				I3		NJ		NK	5 812	2H	5 812	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4		ØK	57 545	ØL	316 843	ØM	316 843		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

En Euros.

SECORA

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL 2.A.S. CAROL										Néant <input type="checkbox"/> *		
CADRE A												
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*												
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I			CY	EL		EM		EN				
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II			PE	6 200	PF	3 319	PG	PH	9 519			
Terrains			PI	PJ		PK		PL				
Sur sol propre			PM	PN		PO		PQ				
Constructions			PR	PS		PT		PU				
Sur sol d'autrui			PV	PW		PX		PY				
Inst. générales, agencements et aménagement des constructions			PZ	18 134	QA	2 770	QB	175	QC	20 729		
Installations techniques, matériel et outillage industriels			QD	20 575	QE	606	QF	QG		21 182		
Autres immobilisations			QH	32 427	QI	14 848	QJ	35 874	QK	11 401		
corporelles			QL	18 124	QM	1 492	QN	QO		19 616		
Matériel de transport			QP	QR		QS		QT				
Matériel de bureau et informatique, mobilier			QU	89 261	QV	19 716	QW	36 049	QX	72 928		
Emballages récupérables et divers			QN	95 461	QP	23 035	QQ	36 049	QR	82 447		
TOTAL III												
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)												
CADRE B												
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES												
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES												
DOTATIONS												
REPRISES												
Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice												
Frais d'établissement TOTAL I		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6				
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1				
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				
Constructions		Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6				
Sur sol propre		R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4				
Sur sol d'autrui		S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2				
Inst. tech. agenc. am. divers		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9				
Autres immobilisations corporelles		U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7				
Matériel de transport		U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5				
Mat. bureau et inform. mobilier		V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3				
Emballages recup. et divers		W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1				
TOTAL III		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8				
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL	NM		NO							
Total général (I+II+III+IV)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV				
Total général non ventillé (NP + NQ + NR)		NW	Total général non ventillé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventillé (NW - NY)		NZ				
CADRE C												
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*												
Montant net au début de l'exercice												
Augmentations												
Dotations de l'exercice aux amortissements												
Montant net à la fin de l'exercice												
Frais d'émission d'emprunt à étaler												
Primes de remboursement des obligations												
Z9												
Z8												
SP												
SR												

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL 2.A.S. CAROL Néant *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
		1	2		3		4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z	TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z	TV		1W		TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D		
		- corporelles	6E	6F	6G	6H		
		- titres mis en équivalence	O2	O3	O4	O5		
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X		
		- autres immobilisations financières (1)*	O6	O7	O8	O9		
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S			
	Sur comptes clients	6T	710	6U	5 866	6V	6W	6 576
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z	7A	
	TOTAL III	7B	710	TY	5 866	TZ	UA	6 576
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	710	UB	5 866	UC	UD	6 576
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE	5 866	UF			
	- financières		UG		UH			
	- exceptionnelles		UJ		UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I. 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

QUADRAUTUS Informatique

Désignation de l'entreprise : SARL 2.A.S. CAROL

Néant *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières	UT	5 812	UV	5 812	UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	6 946		6 946					
	Autres créances clients	UX	225 500		225 500					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * <input type="checkbox"/> UO)	ZI								
	Personnel et comptes rattachés	UY	360		360					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	1 132		1 132				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN							
		Divers	VP	5 503		5 503				
	Groupe et associés (2)	VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	28 245		28 245					
	Charges constatées d'avance	VS	6 444		6 444					
	TOTAUX		VT	279 941	VU	279 941	VV			
RENOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								

CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	391		391						
	à plus de 1 an à l'origine	VH	76 459		48 594		27 865				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	166 978		166 978						
Personnel et comptes rattachés		8C	21 909		21 909						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	28 554		28 554						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	11 549		11 549						
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	1 190		1 190						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	6 481		6 481						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	65 968		65 968						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	376		376						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	379 853	VZ	351 988		27 865				
RENOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	33 000	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	43 784	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							

01/2014/10/5 Informations

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Main tax form table with columns for 'I. RÉINTEGRATIONS', 'II. DÉDUCTIONS', and 'III. RÉSULTAT FISCAL'. Includes rows for 'Charges non admises en déduction', 'Régimes d'imposition particuliers', and 'Mesures d'incitation'. Total I: 373 714, Total II: 14 377, Final Result: 359 337.

QJADKATJUS informatique

Désignation de l'entreprise : <u>SARL 2.A.S. CAROL</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6		
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK		
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI. dotations de l'exercice	ZT		7 948
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler, sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	
Reprises sur l'exercice			
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
PROV. TVS	9K	3 062	9L 3 062
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN	3 062	YO 3 062
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 23^{septies} du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	LJ			

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)

XU



(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SARL 2.A.S. CAROL Néant *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés*	Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
I - Immobilisations *	1 VOLVO	50 465		33 044		17 421
	2 FIAT DOBLO	6 000		2 808		3 192
	3 RACHAT FENWICK	175		175		
	4 VOLVO ATTELAGE	906		22		884
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

	Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)			
				⑦	⑧	⑨		⑩		
								19 %	15 % ou 16 %	0 %
I - Immobilisations *	1 26 100	8 679	8 679							
	2 4 167	974	974							
	3 500	500	500							
	4 900	16	16							
	5									
	6									
	7									
	8									
	9									
	10									
	11									
	12									
II - Autres éléments	13 Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+							
	14 Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+							
	15 Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+							
	16 Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+							
	17 Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans									
	18 Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice									
	19 Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme									
	20 Divers (détail à donner sur une note annexe)*									
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ⑧)			10 169							
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ⑩)										
CADRE C : autres plus-value taxable à 19 %										
			(A)	(B)	(C)					
				(ventilation par taux)						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRANTUS informatique

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL 2.A.S. CAROL

Néant *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% 1 ou 16% 2 .	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) 1 *	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) 1 *	

- 1** Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
- 2** Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 16%	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 %	Solde des moins-values à 16%
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
		À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 du CGI)	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI)			
1		2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QU'ADRA TUS Informatique

Formulaire obligatoire
 (article 53A du code
 général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SARL 2.A.S. CAROL

Néant *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SARL 2.A.S. CAROL Néant *

 Si entreprise membre d'une intégration fiscale, indiquez le SIREN de la tête de groupe :

 Exercice ouvert le : 01102016 et clos le : 30092017 Durée en nombre de mois 12
I - Production de l'entreprise

Ventes de marchandises	OA	2 975 921
Production vendue - Biens	OB	
Production vendue - Services	OC	1 979
Production stockée	OD	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère commercial	OF	
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opération faites en commun	OH	31
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	5 347
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Retrèvements sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 1	OM	2 983 278

II - Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)

Achats de marchandises (droits de douanes compris)	ON	2 096 489
Variation de stock (marchandises)	OO	(4 340)
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	OP	10 757
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)	OQ	
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	OR	115 400
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	6 521
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY	
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I.P.P.	OZ	
Fraction des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
TOTAL 2	OJ	2 224 827

III - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 - TOTAL 2	OG	758 452
-----------------------------	-------------------	----	---------

IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1329 et la 1330-CVAE)	SA	758 452
--	----	---------

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	x		
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX		2 983 247	
Période de référence	GY	01/10/2016	GZ	30/09/2017
Date de cessation	HR			

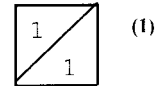
Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



Néant *

N° de dépôt
[]

EXERCICE CLOS LE [3 0 0 9 2 0 1 7] N° SIRET [3 4 7 4 2 1 2 7 3 0 0 0 1 7]

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE [SARL 2.A.S. CAROL]

ADRESSE (voie) [58 bld Gustave Roch] [MIN]

CODE POSTAL [44200] VILLE [NANTES]

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	2	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	500

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []

Adresse : N° [] Voie []

Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []

Adresse : N° [] Voie []

Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []

Adresse : N° [] Voie []

Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []

Adresse : N° [] Voie []

Code postal [] Commune [] Pays []

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) [MR] Nom patronymique [CAROL] Prénom(s) [PASCAL]

Nom marital [] % de détention [99.60] Nb de parts ou actions [498]

Naissance : Date [040172] N° Département [44] Commune [NANTES] Pays [FRANCE]

Adresse : N° [7] Voie [B RUE D'ANJOU]

Code postal [] Commune [HAUTE GOULAIN] Pays [FRANCE]

Titre (2) [MR] Nom patronymique [CAROL] Prénom(s) [PASCAL]

Nom marital [] % de détention [99.60] Nb de parts ou actions [498]

Naissance : Date [040172] N° Département [44] Commune [NANTES] Pays [FRANCE]

Adresse : N° [7] Voie [B RUE D'ANJOU]

Code postal [] Commune [HAUTE GOULAIN] Pays [FRANCE]

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2017 ou exercice

Désignation de l'entreprise SARL 2.A.S. CAROL

du 01/02/2016

Adresse 58 bld Gustave Roch MIN 44200 NANTES

au 30/09/2017

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ		ADRESSE COMPLETE
1	CAROL PASCAL GERANT	7 BIS RUE D'ANJOU 44115 HAUTE GOULAINÉ
2	CAZAJOUS NICOLAS VENDEUR	17 RUE DE LA GARE DE LEGE 44200 NANTES
3	RIBOT DAVID PREPARATEUR VENDEUR	1 ALLEE DES ILES 44230 ST SEBASTIEN SUR LOIRE
4	FOUCHER VERONIQUE COMPTABLE	5 RUE MICHEL STROGOFF 44300 NANTES
5	HODE DANIEL PREPARATEUR LIVREUR	LIEU DIT LA BROUSSE 44260 COUFFE
6		
7		
8		
9		
10		

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	157 000			157 000				157 000
2	8 254			8 254				8 254
3	18 324			18 324				18 324
4	28 665			28 665				28 665
5	17 723			17 723				17 723
6								
7								
8								
9								
10								
**	229 966			229 966				229 966

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 65 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	315
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	2 866
Total	3 181

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ⑩)			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice 2017 (total col.9 + total col.10) ⑪	233 147	- de l'exercice 2017 ⑪	349 167
- de l'exercice précédent ⑫	244 437	- de l'exercice précédent ⑫	307 700
Nom et qualité du signataire CAROL PASCAL Gérant		A NANTES le 19/12/2017 Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

2 AS - CAROL SARL
Capital de 400 000 Euros
Siège social : 58 bd Gustave Roch
44261 NANTES Cedex
347421273 RCS NANTES

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 08 JANVIER 2018

L'an deux mil dix-huit
Le 8 janvier,
A 16 heures 30,

Les associés de 2 AS – CAROL , société à responsabilité limitée au capital de 400 000 Euros, divisé en 500 parts de 800 Euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance.

Sont présents :

Monsieur CAROL Pascal, propriétaire de 498 parts,
Madame CAROL Christelle, propriétaire de 2 parts.

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la société,

L'assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Pascal CAROL, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2017 et quitus à la gérance,
- Approbation des charges non déductibles,
- Affectation des résultats de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du code de commerce ; et décision à cet égard.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- L'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2017,
- Le rapport de gestion établi par la gérance,
- Le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du code du commerce,
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du code du commerce, établis par la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte. Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 30 septembre 2017, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En application de l'article 223 quater du code général des impôts, elle approuve les dépenses et charges non déductibles du résultat fiscal, qui s'élèvent à un montant global de 9.495 Euros et qui ont donné lieu à une imposition de 3.165,00 Euros.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 30 septembre 2017.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 244 074,85 Euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	244 074,85 Euros
A titre de dividendes bruts aux associés Soit 90 Euros par part	45 000,00 Euros
Le solde	199 074,85 Euros

En totalité au compte « autres réserves » s'élevant ainsi à 835 049,26 Euros.

Les associés sont informés que les revenus distribués seront soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 30%, prélevé et payé directement par la société (sauf option expresse et irrévocable des associés de l'imposition au barème progressif de l'impôt sur le revenu).

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédent ont été les suivants :

Exercice clos le 30 septembre 2016 :

Aucun dividende distribué

Exercice clos le 30 septembre 2015 :

Aucun dividende distribué

Exercice clos le 30 septembre 2014:

Aucun dividende distribué

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

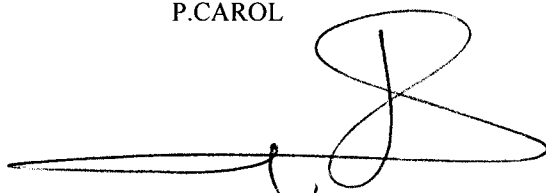
TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune des dites conventions.

Chaque intéressé n'ayant pas pris part au vote de la convention le concernant, cette résolution est adoptée à l'unanimité des autres associés présents ou représentés.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés.

P.CAROL



C.CAROL



DEPOSE LE 19/2/2018

N°RCS CBUC, 37

MODE DE REGLEMENT

N°DE DEPOT

N°DE FACTURE
